

DÉLIBÉRATION N°2024-05-21-31 CONSEIL MUNICIPAL du 21 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mai à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 14 mai 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 08

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absents excusés : Jean-Luc FAUCON ; Vincent GOUDON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Décision de vente et de délivrance de bois sur pied

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de monsieur ESTELLER de l'Office National des Forêts en date du 21 mars 2024, par lequel il nous propose :

- la délivrance de la coupe prévue en parcelle n°3 (partie) de la forêt communale de Réauville.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Décide** la délivrance en nature des produits dans la parcelle n°3 partie de la forêt.
En cas d'affectation entre les bénéficiaires de l'affouage, une délibération complémentaire sera prise pour préciser les conditions de cet affouage.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 6 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Lauriane MOINE



Le Maire
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 24 MAI 2024
Affiché le 24 MAI 2024